

6 SEPTEMBRE 2022



GRAND PRIX DE LA VILLE DE FOUGÈRES

69^e

Trophée Harmonie Mutuelle

DOSSIER TECHNIQUE



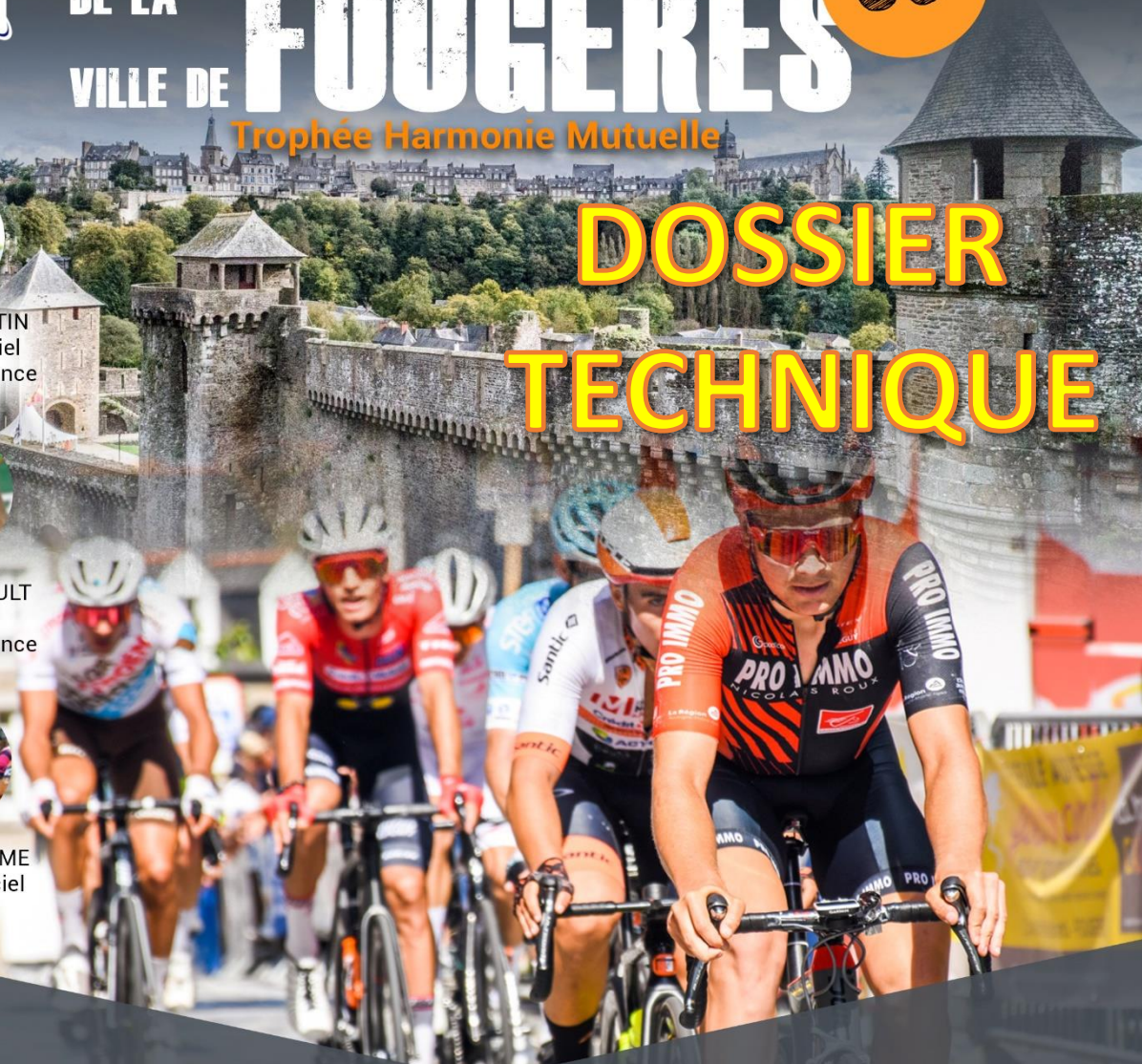
Damien MARTIN
Speaker officiel
du Tour de France



Marion HERAULT
Speaker
du Tour de France



Sébastien ROME
Speaker Officiel
du COCF



Présentation des équipes à 12h00

Départ à l'Acropôle située à la Châtierre



**69^{ème} Grand Prix de la Ville de Fougères
Trophée Harmonie Mutuelle**

8H30 – Ouverture de la permanence salle du cosec la Chattière

**9h45 à 11h45 – Contrôle des licence et remise des dossard
(équipes et individuels)**

**12h00 Réunion des Directeurs sportifs
salle derrière la permanence du cosec**

12h15 – Présentations des équipes podium esplanade l'Acropole

13h20 – Départ Fictif zone départ situé Rue du Gué Maheu

13h30 – Départ réel KM 0 Chemin de la république



69ème Grand Prix de la Ville de Fougères

Trophée



*Est placé sous la présidence de
Monsieur Louis FEUVRIER Vice Président du Conseil Général et Maire de Fougères*

Comité d'organisation

- **Directeur de l'épreuve** : Olivier GUERINEL
- **Directeur de l'organisation** : Bertrand BEAUGENDRE
- **Adjoint de l'organisation** : Loïc BEAUMONT
- **Secrétaire** : Yolande GARNIER – Monique BEAUMONT
 - **Trésorière** : Jocelyne MALLE
- **Responsable permanence** : Sandrine GUERIN
 - **Relation partenaire** : Joseph CAILLERE
- **Relation Equipes** : Bertrand BEAUGENDRE- Olivier GUERINEL
 - **Responsable sécurité** Gerard BLANCHETIERE
 - **Responsable programme** : Stéphane GARNIER
- **Responsable Parc Auto** : Louis GESNOUIN Alain HEULOT
 - **Responsable Logistique** : André FOUQUET – Didier MALLE
- **Responsable Départ** : Bertrand BEAUGENDRE – Olivier GUERINEL
 - **Responsables Signaleurs** : Gérard BLANCHETIERE

Le Grand Prix de la Ville de Fougères Trophée Harmonie Mutuelle

Cela fait maintenant 69 ans que le Grand Prix de la Ville et du Pays de Fougères Trophée Harmonie Mutuelle rayonne sur le cyclisme local, régional et national.

Ce spectacle sportif et populaire de grande qualité rencontre chaque année un beau succès auprès des coureurs et spectateurs qui viennent en nombre.

L'épreuve est devenue au fil du temps une course de référence que chaque coureur se doit d'inscrire sur sa carte de visite.

Nombreux sont ceux qui ont participé voir gagné à Fougères et ont rejoint le peloton des coureurs professionnels où ils ont fait ou font les beaux jours de leurs équipes.

Certains d'entre eux ont brillé ou brillent sur les épreuves phares du calendrier professionnel comme le Tour de France.

Nous citerons notamment, Joseph GROUSSARD, Bernard HINAULT, Mickaël CHEREL (AG2R La Mondiale), Bryan COQUART (Total Direct Energie), David GAUDU et Clément MARY (Fdj Groupama), Warren BARGUIL et Elie GESBERT (Arkéa Samsic), Thibault FERASSE et Maxime CHEVALIER (B&B hôtel), Tony HUREL et Jason TESSON (St Michel Aubert 93) et le fougerais Emmanuel HUBERT qui après sa carrière de coureur cycliste professionnel est devenu le manager de l'équipe professionnelle Arkéa Samsic avec en son sein Warren BARGUIL et Nairo QUINTANA.

« Manu » ne manque pas de venir assister à l'épreuve et saluer toute l'organisation à la recherche d'une future pépite. 2020 l'épreuve a été annulé (crise sanitaire) et en 2021 lors de la finale de la coupe de France DN1 remporté par Bastien TROCHON Chambéry Cyclisme Formation AG2R La Mondiale



Bryan Coquard au départ du Grand Prix de la Ville de Fougères en 2012

PRESENTATION

Organisé le premier mardi du mois de Septembre, cela fait maintenant 69 ans que le Grand Prix de la Ville et du Pays de Fougères Trophée Harmonie Mutuelle rayonne sur le cyclisme local, régional et national.

Ce spectacle sportif et populaire de grande qualité croise les animations commerciales et ludiques de la fête des Angevines et rencontre un beau succès auprès des coureurs et spectateurs qui viennent en nombre.

Plus de 200 bénévoles s'investissent pour permettre à cette épreuve d'exister. Il s'agit d'une aventure humaine, aventure de passionnés qui veulent faire partager leur passion et qui y consacrent toute leur énergie pour faire aboutir ce projet.

Ce sont plus de 15 000 spectateurs qui assistent chaque année à l'épreuve tout au long du parcours et notamment dans la célèbre côte de la Pinterie, qui sert de juge de paix à quelques encablures de l'arrivée.

Les coureurs sillonneront les routes du bocage Fougerais sur un circuit de 28.046 kms qu'ils parcourront à trois reprises pour une distance de 84,139 kms en traversant les communes de Javené, Vendel, La Chapelle Saint Aubert et Romagné avant de rejoindre le château de Fougères et la côte de la Pinterie qui sera le support principal du Trophée des grimpeurs.

Les coureurs termineront l'épreuve sur la boucle urbaine de 9,993 kms à parcourir à sept reprises, pour une distance totale de 154,020 Kms,

L'épreuve est devenue au fil du temps une course de référence que chaque coureur se doit d'inscrire sur sa carte de visite. Nombreux sont ceux qui ont gagné à Fougères et ont rejoint le peloton des coureurs professionnels. Nous citerons notamment, Julien FOUCHARD chez Cofidis, Armindo FONSECA chez Bretagne Séché-Environnement, Mickaël CHEREL chez AG2R La Mondiale, Maxime RENAULT chez Aubert 93, Julien GUAY chez Aubert 93, ... Puis ceux qui espèrent passer à l'échelon supérieur comme Maxime CAM chez Cotes d'Armor Marie Morin en 2018 et Thibault FERASSE de UC Nantes Atlantique en 2019 , 2020 l'épreuve à été annulé (crise sanitaire)

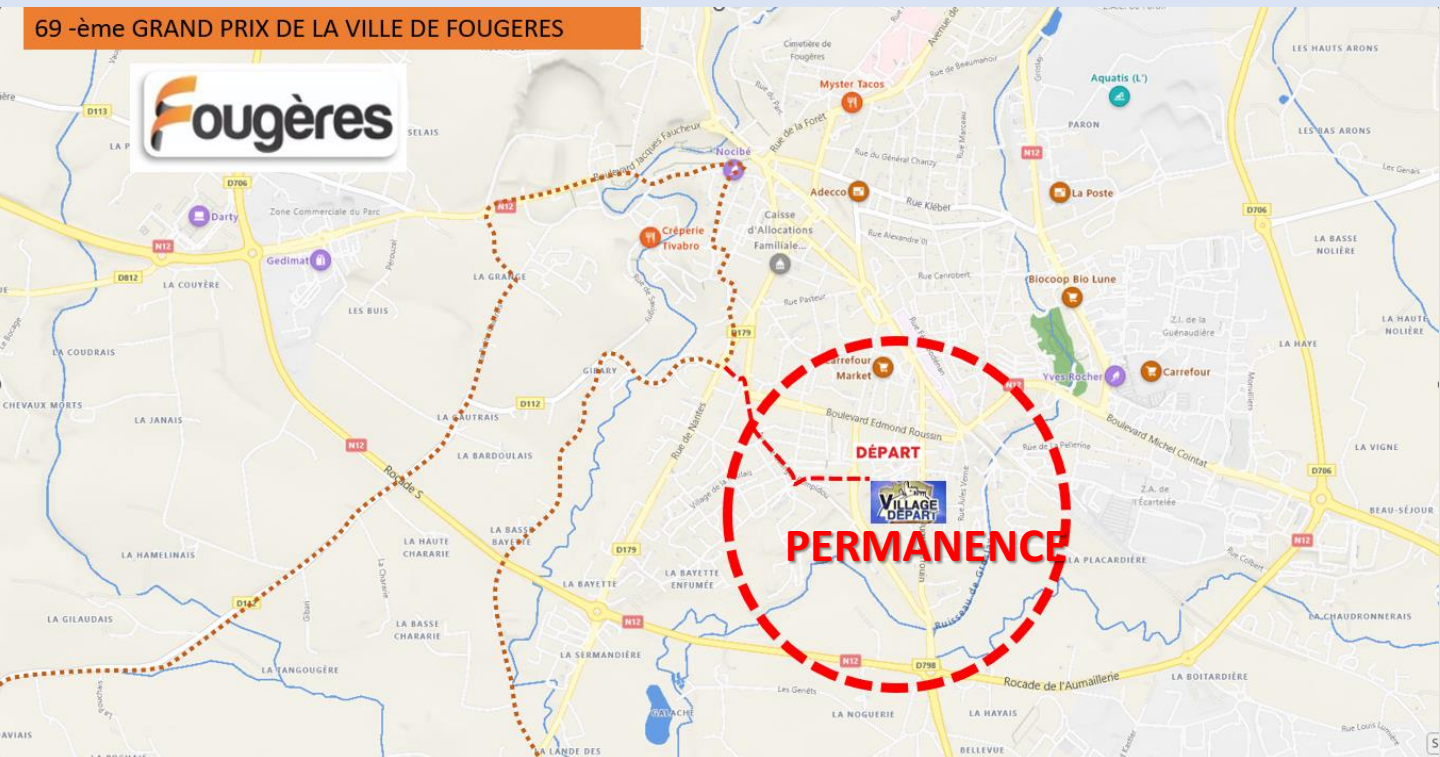
Tous ces coureurs sont passés par le Grand Prix de la Ville et du Pays de Fougères -Trophée Harmonie Mutuelle et font les beaux jours de leurs équipes. Certains d'entre eux brillent sur les épreuves phares du calendrier professionnel comme le Tour de France.

Comme chaque année, nous attendons un plateau de qualité. Cette épreuve est placée sous la direction d'Olivier GUERINEL et de Bertrand BEAUGENDRE les organisateurs.

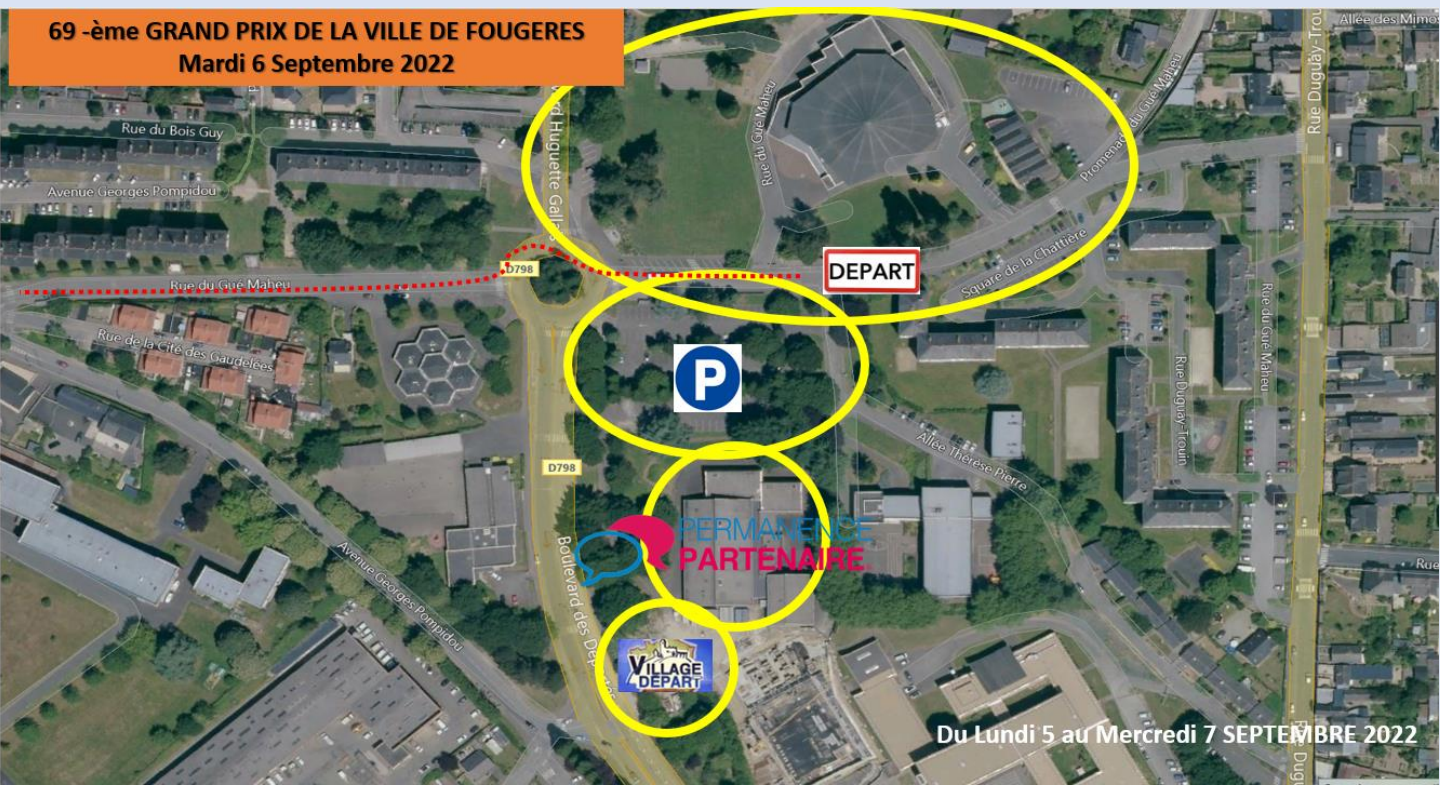
Nous remercions Monsieur FEUVRIER Maire de Fougères et la Ville de Fougères, le Conseil Régional, le Conseil Général ainsi que tous nos partenaires qui nous permettent d'offrir un spectacle sportif de qualité pour clôturer cette traditionnelle fête des angevines.

Village départ L'ARCROPOLE SITUATION

69 -ème GRAND PRIX DE LA VILLE DE FOGERES



69 -ème GRAND PRIX DE LA VILLE DE FOGERES
Mardi 6 Septembre 2022



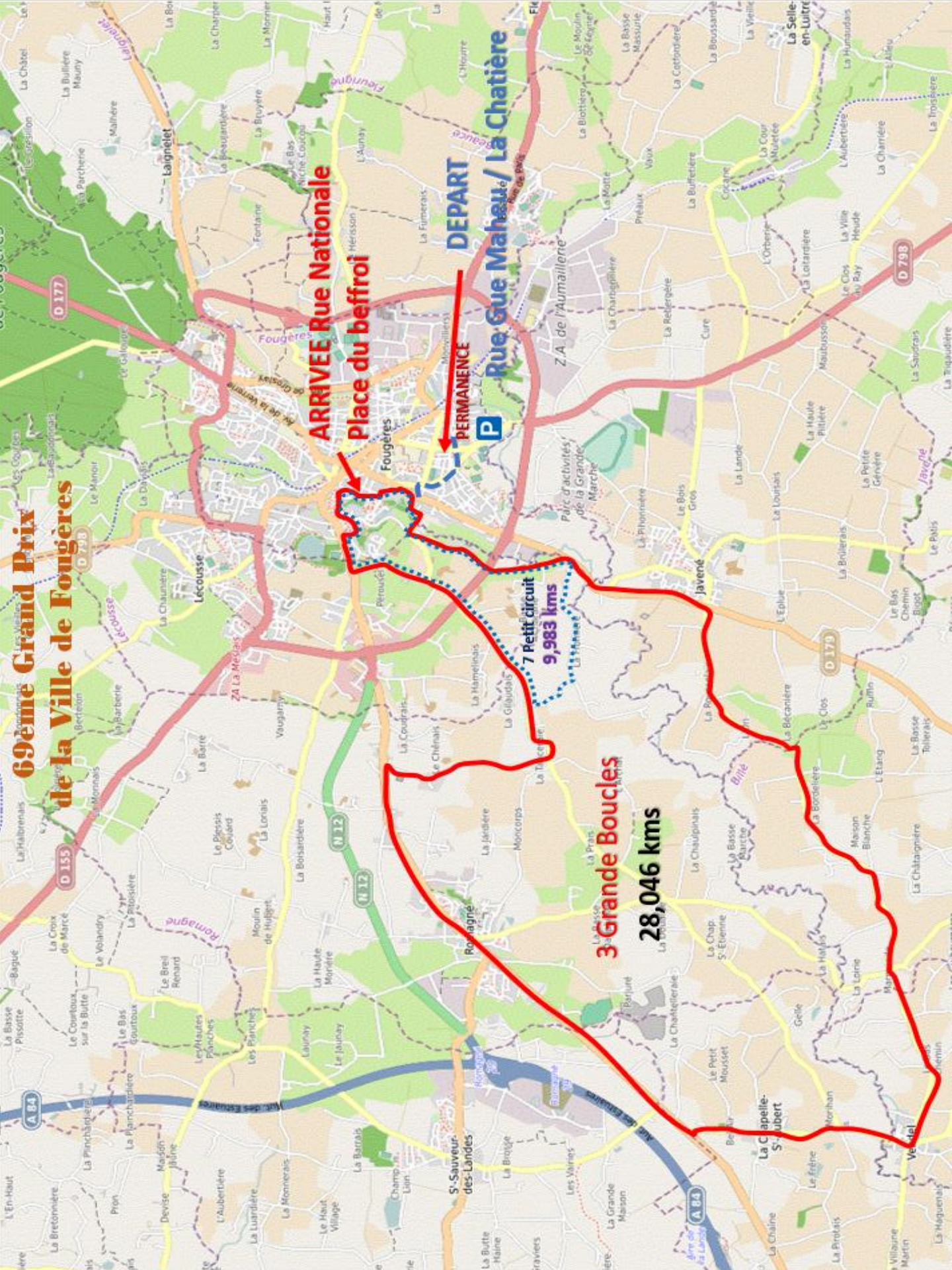
69ème Grand Prix de la Ville de Fougères

**ARRIVEE Rue Nationale
Place du beffroi**

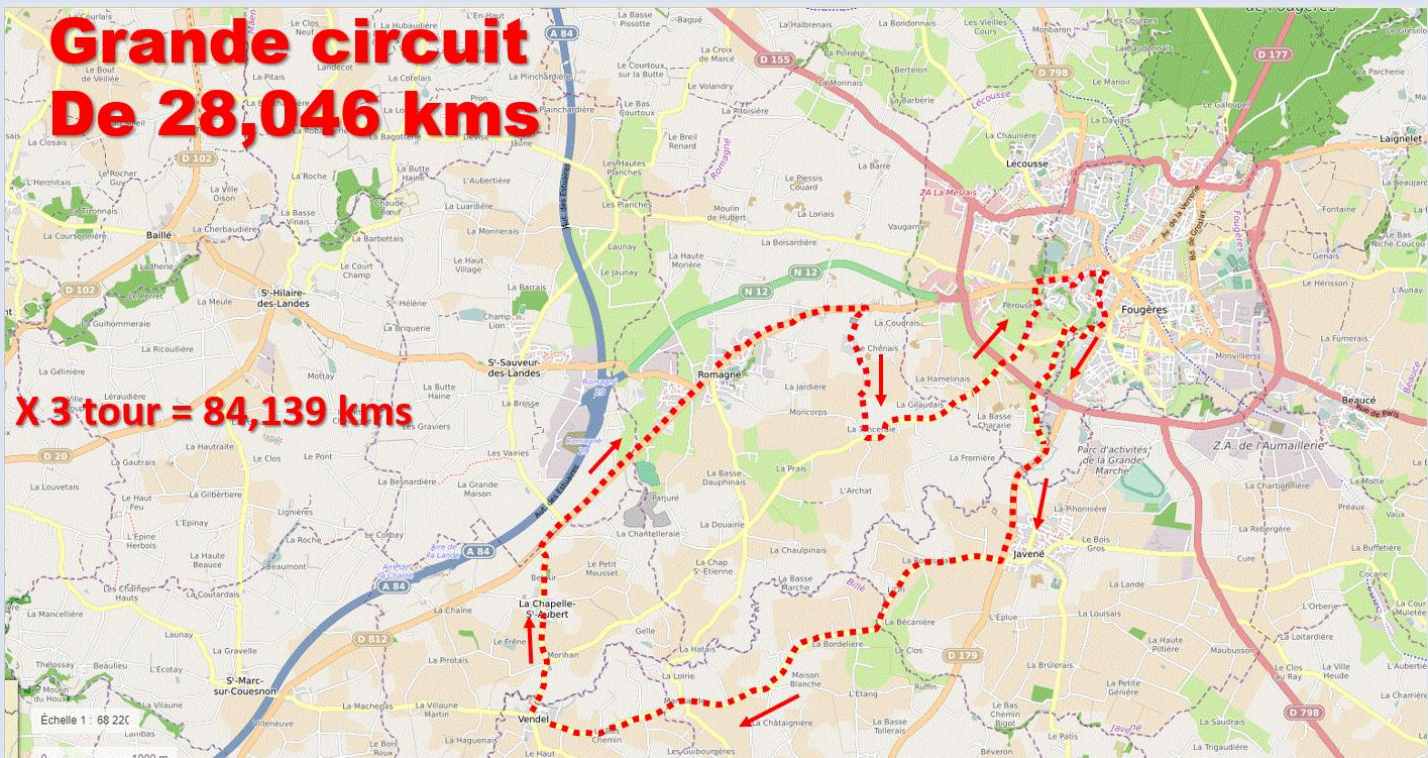
DEPART Rue Gue Maheu/ La Chatière

**7 Petit circuit
9,983 kms**

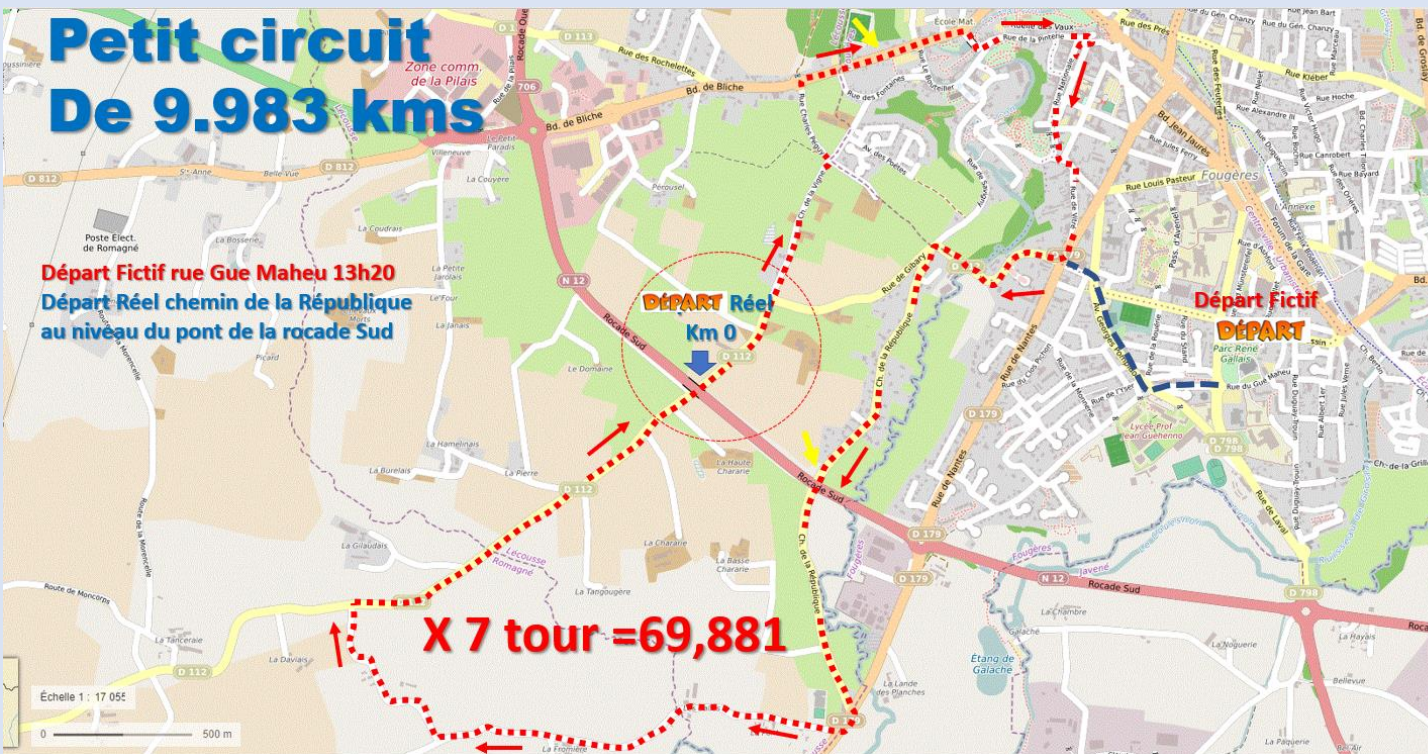
**3 Grande Boucles
28,046 kms**



SITUATION 1



SITUATION 2



Fougères

Mardi 6 Septembre 2022

Etape en ligne : Fougères - Fougères

Heure de départ Reel 13:20:00

Présentation des équipes Esplanade de la Chatiere 11H45

Appel des coureurs 13H00

Départ Fictif 13H20

Départ Réel Chemin de la république 13H30

3x Grande Boucle de 28,046 kms 84,139 kms

+ 7x Petites Boucle de 9,983 kms 69,881 kms

Kilométrage Total 154,020 kms

MG	Meilleur Grimpeur
SI	Sprint

Routes	Itinéraire	Kilométrage		Moyenne Horaire		
		Parcours	A Parourir	40 km/h	42 km/h	44 km/h
	Départ Fictif : Rue Gué Maheu	0,000				
	Depart Reel	3,020				
	DEPART REEL : Chemin de la République au niveau du pont de la rocade Sud	3,020				
		0,000	154,020	13:30:00	13:30:00	13:30:00
	Passage Javené	3,290	150,730	13:34:56	13:34:42	13:34:29
	Entrée VENDEL	9,970	144,050	13:44:57	13:44:15	13:43:36
	Sortie VENDEL	10,510	143,510	13:45:46	13:45:01	13:44:20
	Entrée LA CHAPELLE SAINT AUBERT	11,770	142,250	13:47:39	13:46:49	13:46:03
	Sortie LA CHAPELLE SAINT AUBERT	12,000	142,020	13:48:00	13:47:09	13:46:22
	MG :Cote de la CHAPELLE SAINT AUBERT	12,650	141,370	13:48:58	13:48:04	13:47:15
	Entrée ROMAGNE	15,870	138,150	13:53:48	13:52:40	13:51:38
	Sortie ROMAGNE	16,770	137,250	13:55:09	13:53:57	13:52:52
	Entrée FOUGERES	24,260	129,760	14:06:23	14:04:39	14:03:05
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	25,170	128,850	14:07:45	14:05:57	14:04:19
CT 10	Passage ligne d'arrivée 1	26,480	127,540	14:09:43	14:07:50	14:06:07
	Sortie FOUGERES	27,650	126,370	14:11:28	14:09:30	14:07:42
	Passage Javené	30,150	123,870	14:15:13	14:13:04	14:11:07
	Entrée VENDEL	37,450	116,570	14:26:10	14:23:30	14:21:04
	Sortie VENDEL	38,490	115,530	14:27:44	14:24:59	14:22:29
	Entrée LA CHAPELLE SAINT AUBERT	39,250	114,770	14:28:52	14:26:04	14:23:31
	Sortie LA CHAPELLE SAINT AUBERT	39,670	114,350	14:29:30	14:26:40	14:24:06
	: Cote de la CHAPELLE SAINT AUBERT	40,130	113,890	14:30:12	14:27:20	14:24:43
	SI: Entrée ROMAGNE	43,350	110,670	14:35:02	14:31:56	14:29:07
	Sortie ROMAGNE	44,250	109,770	14:36:23	14:33:13	14:30:20
	Entrée FOUGERE	50,830	103,190	14:46:15	14:42:37	14:39:19
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	51,630	102,390	14:47:27	14:43:45	14:40:24
CT 9	Passage ligne d'arrivée 2	52,960	101,060	14:49:26	14:45:39	14:42:13
	Sortie FOUGERES	54,130	99,890	14:51:12	14:47:20	14:43:49
	Passage Javené	57,630	96,390	14:56:27	14:52:20	14:48:35
	Entrée VENDEL	64,930	89,090	15:07:24	15:02:45	14:58:32
	Sortie VENDEL	65,470	88,550	15:08:12	15:03:32	14:59:17
	Entrée LA CHAPELLE SAINT AUBERT	66,730	87,290	15:10:06	15:05:20	15:01:00
	Sortie LA CHAPELLE SAINT AUBERT	67,150	86,870	15:10:43	15:05:56	15:01:34
	MG: Cote de la CHAPELLE SAINT AUBERT	67,610	86,410	15:11:25	15:06:35	15:02:12
	SI : Entrée ROMAGNE	70,830	83,190	15:16:15	15:11:11	15:06:35
	Sortie ROMAGNE	71,730	82,290	15:17:36	15:12:28	15:07:49
	Entrée FOUGERES	78,310	75,710	15:27:28	15:21:52	15:16:47
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	79,110	74,910	15:28:40	15:23:01	15:17:53
	MG : Cote de la Pinterie	80,040	73,980	15:30:04	15:24:21	15:19:09
CT 8	Passage ligne d'arrivée 3	80,440	73,580	15:30:40	15:24:55	15:19:41
	Sortie FOUGERES	81,610	72,410	15:32:25	15:26:35	15:21:17
	Route de JAVENE	83,310	70,710	15:34:58	15:29:01	15:23:36
	La Fromière	84,500	69,520	15:36:45	15:30:43	15:25:14
	Entrée FOUGERES	87,630	66,390	15:41:27	15:35:11	15:29:30

	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	88,540	65,480	15:42:49	15:36:29	15:30:44
	Cote de la Pinterie	89,470	64,550	15:44:12	15:37:49	15:32:00
CT 7	SI : Passage ligne d'arrivée P	89,870	64,150	15:44:48	15:38:23	15:32:33
	Sortie FOUGERES	91,040	62,980	15:46:34	15:40:03	15:34:09
	Route de JAVENE	92,740	61,280	15:49:07	15:42:29	15:36:28
	La Fromière	93,930	60,090	15:50:54	15:44:11	15:38:05
	Entrée FOUGERES	97,060	56,960	15:55:35	15:48:39	15:42:21
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	97,970	56,050	15:56:57	15:49:57	15:43:36
	MG : Cote de la Pinterie	98,900	55,120	15:58:21	15:51:17	15:44:52
CT 6	SI : Passage ligne d'arrivée	99,300	54,720	15:58:57	15:51:51	15:45:25
	Sortie FOUGERES	100,470	53,550	16:00:42	15:53:32	15:47:00
	Route de JAVENE	102,170	51,850	16:03:15	15:55:57	15:49:19
	La Fromière	103,360	50,660	16:05:02	15:57:39	15:50:57
	Entrée FOUGERES	106,490	47,530	16:09:44	16:02:08	15:55:13
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	107,400	46,620	16:11:06	16:03:26	15:56:27
	MG : Cote de la Pinterie	108,330	45,690	16:12:30	16:04:45	15:57:43
CT 5	SI : Passage ligne d'arrivée	108,730	45,290	16:13:06	16:05:20	15:58:16
	Sortie FOUGERES	109,900	44,120	16:14:51	16:07:00	15:59:52
	Route de JAVENE	111,600	42,420	16:17:24	16:09:26	16:02:11
	La Fromière	112,790	41,230	16:19:11	16:11:08	16:03:48
	Entrée FOUGERES	115,920	38,100	16:23:53	16:15:36	16:08:04
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	116,830	37,190	16:25:15	16:16:54	16:09:19
	MG : Cote de la Pinterie	117,760	36,260	16:26:38	16:18:14	16:10:35
CT 4	Passage ligne d'arrivée P	118,160	35,860	16:27:14	16:18:48	16:11:08
	Sortie FOUGERES	119,330	34,690	16:29:00	16:20:28	16:12:43
	Route de JAVENE	121,030	32,990	16:31:33	16:22:54	16:15:02
	La Fromière	122,220	31,800	16:33:20	16:24:36	16:16:40
	Entrée FOUGERES	125,350	28,670	16:38:02	16:29:04	16:20:56
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	126,260	27,760	16:39:23	16:30:22	16:22:10
	MG : Cote de la Pinterie	127,190	26,830	16:40:47	16:31:42	16:23:26
CT 3	Passage ligne d'arrivée	127,590	26,430	16:41:23	16:32:16	16:23:59
	Sortie FOUGERES	128,760	25,260	16:43:08	16:33:57	16:25:35
	Route de JAVENE	130,460	23,560	16:45:41	16:36:22	16:27:54
	La Fromière	131,650	22,370	16:47:29	16:38:04	16:29:31
	Entrée FOUGERES	134,780	19,240	16:52:10	16:42:33	16:33:47
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	135,690	18,330	16:53:32	16:43:51	16:35:02
	Cote de la Pinterie	136,620	17,400	16:54:56	16:45:10	16:36:18
CT 2	SI : Passage ligne d'arrivée	137,020	17,000	16:55:32	16:45:45	16:36:51
	Sortie FOUGERES	138,190	15,830	16:57:17	16:47:25	16:38:26
	Route de JAVENE	139,890	14,130	16:59:50	16:49:51	16:40:46
	La Fromière	141,080	12,940	17:01:37	16:51:33	16:42:23
	Entrée FOUGERES	144,210	9,810	17:06:19	16:56:01	16:46:39
	Entré Place Raoul II / Bas Pinterie	145,120	8,900	17:07:41	16:57:19	16:47:53
	Cote de la Pinterie	146,050	7,970	17:09:04	16:58:39	16:49:10
CT 1	Passage ligne d'arrivée P	146,450	7,570	17:09:41	16:59:13	16:49:42
	Sortie FOUGERES	147,510	6,510	17:11:16	17:00:44	16:51:09
	Route de JAVENE	149,210	4,810	17:13:49	17:03:09	16:53:28
	La Fromière	152,290	1,730	17:18:26	17:07:33	16:57:40
	Entrée FOUGERES	153,480	1,540	17:20:13	17:09:15	16:59:17
	i Cote de la Pinterie	153,880	0,400	17:20:49	17:09:50	16:59:50
CT 0	Passage ligne d'arrivée	154,020	0,000	17:21:02	17:10:02	17:00:02
	ARRIVEE : Rue National Place du beffroi	154,020	154,020	17:21:02	17:10:02	17:00:02



E. Leclerc
LECOUSSE - FOUGERES

2 Rue Jacques de Tromelin 35133 Lécousse

Téléphone : 02 99 94 80 00

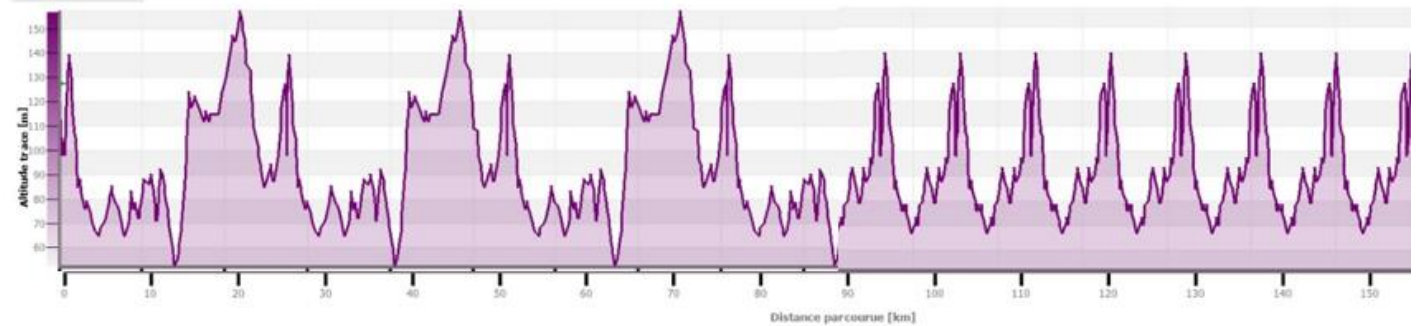
Dénivelé Grande Boucle



Dénivelé Petit Boucle



Dénivelé Total



ARTICLE 1 - Organisation

La 69^{ème} édition du « Grand Prix de la Ville de Fougères – Trophée Harmonie Mutuelle » est organisée par le Club Olympique Cycliste Fougerais (COCF) sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle se déroule le mardi 6 septembre 2022 et est inscrite au calendrier fédéral FFC en classe Elite Nationale 1.12.1.

ARTICLE 2 - Participation

L'épreuve est ouverte aux Equipes Continentales UCI Françaises UNIQUEMENT, Equipes Continentales UCI étrangères pour les coureurs français de 1^{ère} catégorie, Equipe Nationale française, Equipes étrangères, régionales et de club (4) engagés par équipes (limitées à 12 coureurs maximum) et / ou individuellement.

Le nombre de coureurs par structure est limité à 12, une tolérance est admise sous réserve qu'elle ne conduise pas l'organisateur à évincer d'autres structures ayant sollicité leur engagement (Article 2.2.3).

ARTICLE 3 - Collège des Arbitres

Le collège des arbitres est composé des membres suivants :

Président de Jury : Julien Gloaguen

Arbitre Titulaire : Jérôme Bihoué

Arbitre Titulaire : Ludovic Ducloyer

Juge à l'arrivée : Sandrine Guérin

Arbitre Moto : Dominique Trémaudan

Arbitre Moto : Stéphane Bazillon.

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 4 - Permanence

La permanence se tiendra le mardi 6 septembre 2022 au complexe sportif de la Châtière Boulevard des Déportées à Fougères et sera ouverte le à partir de 9H30.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par le responsable d'équipe ou les coureurs, se feront à la permanence de 9h45 à 11h45 pour les responsables d'équipes constituées.

Les individuels pourront retirer leurs dossards et plaque de cadre de 9h45 à 12h30 (dernier délai).

Chaque coureur devra signer la feuille d'émargement lors de la présentation des équipes de 12h15 à 13h00 sur le podium de départ situé Place Raoul II.

La réunion technique de la Direction de Course, en présence des Arbitres et des Directeurs Sportifs se tiendra à la permanence à 12 h 00.

L'ordre des voitures sera déterminé par tirage au sort suivant l'article fédéral 2.3.17 lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

La permanence d'arrivée se tiendra dans les bureaux en face la ligne d'arrivée.

ARTICLE 5 - Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio-Tour de **157.550** MHz. (Des postes seront à disposition à partir de 9h30 sur le parking)

ARTICLE 6 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par **3** véhicules techniques. Deux voitures de la société BRETAGNE SERVICE COURSE (BSC)

ARTICLE 7 - Départ

Une zone au départ est mise en place (rue du Gue-Maheux) pour le stationnement des Directeurs Sportifs(Parking du COSEC).

Après l'appel des coureurs et le **départ fictif à 13h15, le départ réel se fera lancé à 13h25**, au panneau km zéro. (Chemin de la République)

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC (article 2.2.57)

ARTICLE 8 - Distance

La distance est de : **84.139 kms en ligne + 7 tours de 9.983 kms soit un total de 154.020 kms.**

ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs

Tous les véhicules à l'échelon course supérieur à une hauteur 1.66 mètre sont interdits, ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance accompagnée d'une infirmière assurera les secours au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course peut décider :

- De modifier le parcours.
- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 11 - Obstacles sur le parcours

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par des motards sécurités des associations AMS 35 et M2SC à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

ARTICLE 12 - Ravitaillement

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le **Km 30** matérialisé par un panneau et interdit dans les **20 derniers Km de l'épreuve soit dans les 2 derniers tours.**

Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place 100 m après la ligne d'arrivée elle sera signalée par des panneaux début de zone et fin de zone de ravitaillement. Cette zone sera immédiatement suivie d'une zone verte où les coureurs devront jeter leur détrit et bidons.

Possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : à l'arrière du véhicule du président de jury ou de l'arbitre.

Si échappée (+15 coureurs) : à l'arrière du véhicule du président de jury ou de l'arbitre.

Si échappée (-15 coureurs) : à l'arrière du groupe avec l'accord des arbitres.

Le Président du Jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

ARTICLE 13 - Sécurité

Une seule voiture technique par équipe sera autorisée à suivre l'épreuve. Les véhicules devront circuler sur le côté droit de la route et en feux de croisement. En cas d'appel au peloton, les Directeurs Sportifs devront être très vigilants, la file de gauche étant destinée en priorité aux motos sécurités.

Tout coureur isolé pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course en informant un arbitre de son abandon.

Tout coureur abandonnant l'épreuve doit remettre son dossard à l'arbitre de la voiture balai ; sur le circuit final le dossard pourra être remis aux arbitres situés sur le podium.

Tous les suiveurs de la course (excepté les invités et la presse) doivent être titulaires et porteurs d'une licence FFC.

ARTICLE 14 - Arrivée

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux hectométriques indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300 m, 200 m, 100 m, 75 m, 50 m, 25 m).

Dans les arrivées en circuit, seul le nombre de tours restant à parcourir sera affiché sur le compte-tours.

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée rue Nationale.

Le dernier tour de circuit sera annoncé par une cloche.

Les véhicules des Directeurs sportifs, presses et invités seront déviés 200 m à gauche avant la ligne vers la rue Chateaubriant.

ARTICLE 15 - Délai

Tout concurrent se trouvant à plus de 10 minutes du peloton principal au premier passage sur la ligne d'arrivée sera dans l'obligation de remettre son dossard à la personne officielle se trouvant au podium.

Pour pouvoir figurer au classement général individuel au temps de l'épreuve, les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée au plus tard dans un délai de 8 % du temps du vainqueur.

ARTICLE 16 - Classements

L'épreuve comprend onze classements distincts :

Le classement général individuel au temps

Le 2ème de l'épreuve

Le 3ème de l'épreuve

Le classement de meilleur grimpeur

Le classement du meilleur animateur

Le classement du meilleur coureur espoir

Le classement du meilleur coureur 2^{ème} Catégorie

Le premier du classement du combiné

Le premier du classement de la combativité

Le premier du classement du Premier Breton

Le classement du Premier Locale

Le classement du premier juniors

Parrainé par **HARMONIE MUTUELLE et VILLE DE FOUGERES**

Parrainé par **SODIAM CITROEN**

Parrainé par **CONDUIT'S COOL**

Parrainé par **LECLERC FOUGERES-LECOUSSE**

Parrainé par **HEUDE BATIMENT**

Parrainé par **OPTICA CENTER**

Parrainé par **TP BEAUMONT CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Parrainé par **CREDIT MUTUEL**

Parrainé par **FOUGERES AGGLO / ORCA ACCESSOIRE**

Parrainé par **CONSEIL REGIONALE**

Parrainé par **TROPHEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Parrainé par **TROPHEE BISCUITERIE LA MERE POULARD**

ARTICLE 17 - Classement général individuel au temps

Parrainé par Harmonie Mutuelle et la Ville de Fougères

Le classement général individuel au temps est établi par l'ordre d'arrivée des différents concurrents.

Les prix du classement général individuel sont :
(Prix versés par la FFC)

PLACES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
PRIX	197€	146€	122€	110€	98€	85€	73€	61€	49€	43€	37€	30€	24€
PLACES	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
PRIX	18€	15€	14€	14€	14€	12€	11€	11€	9€	9€	9€	9€	

Total des prix du « Classement Général Individuel » 1220 €**ARTICLE 18 - Classement du « Meilleur Grimpeur »**

Parrainé par CARREFOUR MARKET

Le classement meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

- Km 12.,650 Côte de la Chapelle Saint Aubert
- Km 67.,610 Côte de la Chapelle Saint Aubert
- Km 98,900 Côte de la Pinterie
- Km 127,190 Côte de la Pinterie
-

Il est attribué à chaque classement : 5 – 3 – 1 points aux trois premiers coureurs classés.

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'ex æquo au classement général final « Meilleur Grimpeur », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1°) nombre de victoires dans les sprints « Meilleur Grimpeur »;
- 2°) classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement grimpeur sont :

Places	1 ^{er}	(Prix versés par la FFC)		4 ^e	5 ^e
		2 ^e	3 ^e		
Prix	155 €	92 €	62 €	46 €	30 €

Total des prix du « Meilleur Grimpeur » 385 €**ARTICLE 19 - Classement « Meilleur Animateur »**

Parrainé par HEUDE BATIMENT

Le classement meilleur animateur s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

- Km 43,350 Panneau Entrée Romagné
- Km 80,440 passage sur la ligne d'arrivée
- Km 108,730 passage sur la ligne d'arrivée
- Km 137,020 passage sur la ligne d'arrivée

Il est attribué à chaque classement : 5 – 3 – 1 points aux trois premiers coureurs classés.

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'ex æquo au classement général final « Meilleur Animateur », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1°) nombre de victoires dans les sprints « Meilleur Grimpeur »;
- 2°) classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement animateur sont :

Places	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix	108 €	76 €	60 €	36 €	24 €

Total des prix du « Meilleur Animateur » 300 €

ARTICLE 20 - Classement du « Meilleur Espoir »**Parrainé par la BISCUITERIE LA MERE POULARD**

Le classement du « Meilleur Jeune » est réservé aux coureurs de la catégorie ESPOIR (19 – 20 – 21 – 22 ans dans l'année). Il récompense le premier coureur de la série espoir au classement général individuel au temps. Les coureurs concernés sont nés entre 1997 et 2000.

ARTICLE 21 - Classement du Meilleur 2ème Catégorie**Parrainé par CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le classement du Meilleur 2^{ème} catégorie récompense le premier coureur de la catégorie 2 au classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement Meilleur 2^{ème} Catégorie sont :
(Prix versés par la FFC)

Places	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e
Prix	62€	53€	46€	38€	26€
Places	6^e	7^e	8^e	9^e	10^e
Prix	21€	18€	15€	14€	12€

Total des prix du « Meilleur 2ème Catégorie 305 €

ARTICLE 22 - Classement du Combiné**Parrainé par le CREDIT MUTUEL**

Le classement du combiné « Trophée du Conseil Général » s'obtient par l'addition des points acquis dans les classements animateurs et grimpeurs. Le coureur qui aura le nombre de points le plus important sera déclaré vainqueur de ce classement. Pour être classé, un coureur doit avoir marqué des points dans les deux classements distincts.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par la meilleure place obtenue au classement général individuel au temps.

Au cas où aucun concurrent ne serait classé dans les deux classements (animateur et /ou grimpeur), sera déclaré vainqueur le coureur qui sera passé le premier au dernier classement grimpeur.

Toute situation d'exception peut être tranchée par le Collège des arbitres après consultation de la Direction de l'épreuve.

ARTICLE 23 - Classement de la Combativité**Parrainé par le CONSEIL REGIONALE**

Le classement de la combativité sera attribué par un jury au cours de l'épreuve. Il récompensera le coureur qui aura fait preuve d'une activité combative tout au long de l'épreuve en se montrant régulièrement à l'attaque et/ou aux avants postes de l'épreuve.

ARTICLE 24 - Classement par Equipe**Parrainé par Les TP BEAUMONT**

Ce classement récompense la meilleure équipe de l'épreuve au classement général .

ARTICLE 25 - Classement « dernier de l'épreuve »**Parrainé par l'AUTO ECOLE CONDUIT'S COOL**

Ce classement récompense le dernier concurrent de l'épreuve classé dans les délais.

ARTICLE 26 - Lutte contre le dopage - Contrôle antidopage

Le Comité d'Organisation, le Club Olympique Cycliste Fougerais et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes et les coureurs individuels s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs et plus généralement par tous leurs salariés et prestataires.

Le contrôle antidopage (s'il y a lieu) s'effectuera sous l'autorité de l'AFLD par les officiels désignés, à l'arrivée de l'épreuve, dans les lieux définis par l'organisation.

Conformément à la réglementation, le contrôle antidopage se déroulera (si besoin) dans 2 campings cars situés 200 m après la ligne d'arrivée près de l'église St Léonard. Le parcours d'accès sera fléché à partir du podium d'arrivée.

ARTICLE 27 - Protocole – Interviews

À l'issue de l'épreuve, doivent se présenter au protocole **dans un délai maximum de 10 minutes et en tenue sur le podium protocolaire :**

- Le vainqueur de l'épreuve.
- Le second de l'épreuve.
- Le troisième de l'épreuve.
- Le Vainqueur du classement du meilleur grimpeur.
- Le Vainqueur du classement du meilleur animateur.
- Le Vainqueur du classement du Combiné.
- Le Vainqueur du classement du meilleur jeune.
- Le Vainqueur du Classement de la combativité.
- Le premier des 2èmes catégories
- La première équipe
- Le dernier concurrent classé dans les délais.

Il n'y aura pas de cumul possible à l'exception des coureurs concernés par les classements de meilleur grimpeur et de meilleur animateur. En cas de cumul, le jury des commissaires désignera le second de la catégorie ou du classement comme prétendant aux trophées.

ARTICLE 28 - Pénalités

Les barèmes seront conformes au règlement de la FFC.

ARTICLE 29 - Réclamations

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.
- 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier coureur pour les autres cas éventuels.

ARTICLE 30 - Environnement

L'Organisation met en place des zones de collecte destinées à la récupération des déchets. Les coureurs ne peuvent jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet ailleurs que dans ces zones aménagées.

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 31 - Plaques et dossards

Tous les dossards et plaques de cadres devront être restitués en bonne état à l'organisateur par le responsable d'équipe ou le coureur individuel à l'issue de la course au podium ou à la permanence.

Des pénalités seront appliquées par le collège arbitral à tous responsables d'équipes et/ou coureurs qui ne les auront pas rendus ou rendus abîmés (coupés, déchirés, ...).

ARTICLE 32 - Accord général

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.



FOUGERES

*Partenaire
du Grand Prix de la Ville
de Fougères*

f **ig** **in**

SODIAM CITROEN FOUGERES, La Sermandière 35300 Fougères, 02 99 94 54 94

De 1953 à 1990

De 1991 à 2021

- **1953** 8 septembre
 1. GROUSSARD Joseph
 2. PIPELIN Francis
 3. CARFENTAN Marcel

- **1954** 7 septembre
 1. DELANOE Alexandre
 2. LETENDRE Eugène
 3. GUIDA Jules

- 1955** 6 septembre
 1. LETENDRE Eugène
 2. JOURDIN Robert
 3. BLOT Louis

- 1956** 4 septembre
 1. AURÉ Joseph
 2. JAMOIS Maurice
 3. BATAIS Henri (CC Fougères)

- 1957** 3 septembre
 1. LAINE Maurice (ACBB)
 2. BLOT
 3. GUILBERT Raymond

- 1958** 1er et 2 septembre
 1. AURÉ Joseph
 2. DECORTES Basile (VC Rennes)
 3. FOUCHER André (CC Rennes)

- 1959** 1er septembre
 1. LE BIHAN François (UC St Briec)
 2. DELAMAIRE René
 3. DECORTES Basile (VC Rennes)

- 1960** 6 septembre
 1. GODINA (VC Granville)
 2. LE BOULER (UC Baud)
 3. CLOAREC André (AC Sotteville)

- 1961** 5 septembre
 1. FERRER Hubert
 2. LE BUHOTEL Félix
 3. RUFFET André

- 1962** 4 septembre
 1. HUREL Jacques (UV Caen)
 2. GUILLEMET Jean (CC Morbihan)
 3. RUFFET André (UC St Briec)

- 1963** 3 septembre
 1. CARFENTAN Marcel (VS Pleurtuit)
 2. FLOCH'LAY Marcel (VS Scaer)
 3. LE BUHOTEL Félix

- 1964** 1er septembre
 1. LETORT Désiré (ACBB)
 2. HUREL Jacques (UV Caen)
 3. ROSELIER (Pédale Josselin)

- 1965** 7 septembre
 1. LE BIHAN François (UC St Briec)
 2. VERMEULEN Jean-Claude
 3. GISLARD André (Périers Sports)

- 1966** 6 septembre
 1. LE BIHAN François (UC St Briec)
 2. GOASDUFF François (VC Brest)
 3. FLOCH'LAY Marcel (VS Scaer)

- 1967** 5 septembre
 1. CHAMPION Bernard (CO Cholet)
 2. BASTARD Albert (Lannion)
 3. GRENIER René (US Pontchâteau)

- 1968** 3 septembre
 1. JOUAN Robert (Redon OC)
 2. CHAMPION Bernard
 3. CARLO André (CCM)

- 1969** 2 septembre
 1. TURPIN Charles (CC Uzel)
 2. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
 3. GOASDUFF François (VC Brest)

- 1970** 1er septembre
 1. MARCARINI Jean (UCL Hennebont)
 2. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
 3. LE BIHAN François (UC St Briec)

- 1971** 7 septembre
 1. LEMERCIER William
 2. COQUELIN Louis (VC Rennes)
 3. MORICE Yannick

- 1972** 5 septembre
 1. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
 2. MAHO Jean-Paul (ASA Lorient)
 3. RAULET Michel

- 1973** 4 septembre
 1. BEON Patrick (ACBB)
 2. DAUNAT Jean-Claude (VCC Granit)
 3. COQUELIN Louis (UC Lonjumeau)

- 1974** 3 septembre
 1. DENIE Philippe (US St Herblain)
 2. COQUELIN Louis (Périers Sports)
 3. TOUCHÉFEU Pierre

- 1975** 2 septembre
 1. NOGUES Alain (VS Fougères)
 2. COQUELIN Louis (Périers Sports)
 3. PARC Joël

- 1976** 7 septembre
 1. RAVALEU Yves (VS Pleurtuit)
 2. LEVEAU Daniel (VC Argentan)
 3. COQUELIN Louis (Périers Sports)

- 1977** 6 septembre
 1. LEVEAU François (ES Falaise)
 2. TESNIÈRE Philippe (RO Fougères)
 3. BOIVENT Bernard (CC Landivy)

- 1978** 5 septembre
 1. LEGEAY Roger
 2. BECAAS Bernard
 3. TESNIÈRE Philippe

- 1979** 4 septembre
 1. COQUELIN Louis (Périers Sports)
 2. LE DROFF Patrick (PSM La Pile)
 3. GOMEZ Marc (VC Rennes)

- 1980** 2 septembre
 1. HINAULT Bernard
 2. TESNIÈRE Philippe
 3. MARTIN Raymond

- 1981** 1er septembre
 1. BLOT Didier
 2. GUILLET Bruno
 3. BOIVENT Bernard

- 1982** 7 septembre
 1. LE DROFF Patrick (PSM La Pile)
 2. PINAULT Jean (AAJ Blois)
 3. FOUCHER André (OCC Laval)

- 1983** 6 septembre
 1. BLOT Didier
 2. BOURIEL
 3. TOUCHÉFEU Pierre (ASPTT Paris)

- 1984** 4 septembre
 1. DALIBARD Philippe (Redon AC)
 2. PLET Eugène (CC Ernée)
 3. BLOT Didier

- **1985** 3 septembre
 1. CORBEL Yvon
 2. HENRY Jean-Jacques
 3. POUSSARD Hervé

- 1986** 2 septembre
 1. NEWBOLD Gary (Gbr)
 2. HIBOU Marc (CA Evron)
 3. BODIN Serge (UC Cesson)

- **1987** 1er septembre
 1. DALIBARD Philippe (AC Plougonvelin)
 2. LEVAVASSEUR Christian (VC Dinan)
 3. HARDY Philippe

- **1988** 6 septembre
 1. LE HUITOUZE D. (Hennebont)
 2. COULAN Camille (Loudéac)
 3. DALIBARD Philippe (AC Plougonvelin)

- **1989** 5 septembre
 1. BARBE Jean-Marc
 2. GOUVENOU Thierry (VCB Vire)
 3. BOUROUT Eric (EC Janzé)

- **1990** 4 septembre
 1. BARBE Jean-Marc
 2. LERAY Gaetan
 3. BENOIT Alain

- **1991** 3 septembre
 1. LEPROUX Denis (ECF Changé)
 2. DALIBARD Philippe (ECF Changé)
 3. HIBOU Marc (ECF Changé)

- **1992** 7 septembre
 1. BOULET Mickaël (VC Laval)
 2. LAURANCE Frank
 3. ZAROUBINE Sergueï (Rus)

- **1993** 7 septembre
 1. HUBERT Emmanuel (VC Pontivy)
 2. QUINTON Rémi (ASCM Toulon)
 3. LAMOUR Jean-Jacques (EC Landern)

- **1994** 6 septembre
 1. CHAUVIERE Arnaud
 2. BOULAT Mickaël (CC L.Bobet)
 3. BOUROUT Eric (CC L.Bobet)

- 1995** 5 septembre
 1. BOUROUT Eric (Bernard-Sport)
 2. HATTON Sébastien (CMA 93)
 3. DESBOIS Sylvain (VC Pontivy)

- 1996** 3 septembre
 1. HACQUES Mickaël
 2. JAN Erwan (ASPTT Paris)
 3. DELALANDE Frédéric

- 1997** 2 septembre
 1. LALLOUET Michel (Cyc. Finistère)
 2. DELALANDE Frédéric
 3. BODYK Jacek (Pol)

- 1998** 8 septembre
 1. DELALANDE Frédéric
 2. THÉBAULT Jean-Philippe (Orléanais)
 3. STOIANOV Plamen (Bul)

- 1999** 7 septembre
 1. JUDAS Guillaume
 2. LESNIEWSKI Marek (Pol)
 3. BOUQUET Camille (AG Orval)

- 2000** 5 septembre
 1. JUDAS Guillaume
 2. STOIANOV Plamen (Bul)
 3. BOUQUET Camille

- 2001** 4 septembre
 1. DELALANDE Frédéric
 2. HERVÉ Cédric
 3. BERTHOU Eric

- 2002** 3 septembre
 1. DELALANDE Frédéric
 2. ROY Jérémy
 3. THÉBAULT Christophe

- 2003** 2 septembre
 1. MONDORY Lloyd
 2. CAVET Tony (VC Evreux)
 3. GUILLOMÉ Christophe (VC Roubaix)

- 2004** 7 septembre
 1. MALLE Guillaume (USSAPB)
 2. RAULT Dominique
 3. NAIBO Carl

- 2005** 6 septembre
 1. GUILBERT Charles
 2. VILCHEZ Salva
 3. DAYUS Jonathan (Gbr)

- 2006** 5 septembre
 1. HERVÉ Cédric
 2. MARTIN Ludovic
 3. CHÉREL Mickaël

- 2007** 4 septembre
 1. PIVOIS Yann
 2. LEBRETON Romain
 3. MALLE Guillaume (USSAPB)

- 2008** 2 septembre
 1. MALLE Guillaume (USSAPB)
 2. VERMEULEN Franck (VC Rouen 76)
 3. LUMINET Benoît

- 2009** 8 septembre
 1. FOUCHARD Julien
 2. CHARRIER Franck
 3. RICORDEL Yannick

- 2010** 7 septembre
 1. FONSECA Armindo
 2. LANÇON François
 3. CHOPIN David

- 2011** 6 septembre
 1. DAVID Yoann
 2. GUYOT Yann
 3. LEBRETON Méven

- 2012** 4 septembre
 1. BICHOT Freddy
 2. BELGY Guillaume
 3. HASPOT Anthony

- 2013** 3 septembre
 1. GUAY Julien
 2. TELLIER Luc
 3. LEVEAU Jérémy

- 2014** 2 septembre
 1. GUYOT Yann
 2. GUAY Julien
 3. PLOUHINEC Samuel

- 2015** 8 septembre
 1. RENAULT Maxime Aubert 93
 2. TORTELIER Etienne Armée de Terre
 3. GOUAULT Pierre Aubert 93

- 2016** 5 septembre
 1. GUAY Julien Aubert 93
 2. GUYOT Yann Armée de Terre
 3. PLOUHINEC Samuel Team Peltrax

- 2017** 5 septembre
 1. CAM Maxime Cote Armor M Morin
 2. GUERIN Alexis VC Rouen 76
 3. PLOUHINEC Samuel Team Peltrax

- 2018** 4 septembre
 1. FERASSE Thibault UCNA
 2. PATOUX Cyrille VCP Loudéac
 3. DAVID Nicolas Creuse Oxygène

- 2019** 3 septembre
 1. CHEVALIER Maxime VCP Loudéac
 2. FARANTAKIS Stylianos Sojasun Espoir
 3. HUREL Tony ST-MICHEL-AUBER 93

- 2020** 8 Septembre

Épidémie Coronavirus (Covid-19)

- 2021** 7 septembre
 1. TRONCHON Bastien AG2R Citroën U23 Team
 2. LE NY Jean Louis WB-Fybolia Morbihan
 3. DEBEAUMARCHE Nicolas SCO Dijon

- 2022** 6 Septembre
 - 1.
 - 2.
 - 3.

- 2023** 5 Septembre
 - 1.
 - 2.
 - 3.

- 2024** 4 Septembre
 - 1.
 - 2.
 - 3.

HÔTEL RESTAURANTS



Adresse : 28 boulevard Michel COINTAT, 35300 Fougères

Téléphone : 02 99 94 54 00

GPS: 48.3458 N - -1.18277 W

- See more at: <http://www.campanile-fougères.fr/fr#sthash.Dd2kUUDV.dpuf>

HEBERGEMENT

POSABITAT

Promenade du Gué Maheu

35300 FOUGERES

02 99 94 39 50

mail: accueil@posabitat.com



ibis Styles Fougères

28, rue de Bretagne

35133 BEAUCE

Mail : HB816@accor.com

Tel : 06.68.52.84.16

Liste des Hopitaux

Hôtel Grill Campanile

28 Route d'Ernée bd Michel Cointat

35300 Fougères Tel : 02 99 94 54 00

Brit Hôtel du Parc – Fougères

5 Zone de La Pilais 35133 Lécousse FR, Lécousse

Tel : [02 23 51 50 50](tel:0223515050)

LE LION D'OR ST BRICE

Hôtel - Restaurant

6 – 8 Rue Chateaubriand

35460 35460 Maen-Roch (St Brice En Coglès)

Tel : [02 99 98 61 44](tel:0299986144)

Centre Hospitalier de Fougères

33 rue de la Forêt -

35300 FOUGERES

Tél - [02 99 17 70 00](tel:0299177000)

Polyclinique Sévigné

Service d'Urgence - 3 rue

Chêne Germain - 35576

CESSON SEVIGNE

Tél - [02 99 25 52 49](tel:0299255249)